

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 8 mai 2023

NO 18

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Réunions de section + Négo 2020-2023

Bonjour à toutes et à tous,

Suite aux signatures pour le renouvellement de notre convention collective 2020-2023, notre Constitution prévoit la réélection de tous les postes syndicaux de vos régions respectives. Pour ce faire, nous avons envoyé une correspondance à vos délégués régionaux afin que les rencontres de section et par le fait même les élections de section soient faites d'ici à la fin du mois de juin. Nous vous invitons à participer et à vous impliquer en grand nombre et si vous avez des questions concernant l'ensemble du volet syndical de vos régions, n'hésitez pas à contacter vos délégués régionaux ou un membre de l'exécutif provincial et il nous fera plaisir d'échanger avec vous.

Ceci étant dit, le processus d'approbation de notre convention collective, par le Conseil des ministres, suit toujours son cours et je n'ai pas encore obtenu la date à laquelle ils approuveront le décret pour officialiser le tout. Bien entendu, je vous tiendrai au courant des développements.

De plus, toujours en lien avec le renouvellement de notre convention collective, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) nous a contactés afin de tenir une première rencontre pour le comité paritaire qui effectuera la réévaluation de notre emploi (rangement de 4%). Notre première rencontre devrait avoir lieu à la fin du mois de mai et lorsqu'un échéancier sera fait, nous pourrons vous tenir informé des développements.

En terminant, nous avons recueilli et calculé les statistiques concernant l'inscription sur la liste SOS Braconnage (2% forfaitaire lorsque 80% des APF sont réinscrits) et je peux vous féliciter pour l'accomplissement du seuil minimal qui a été largement dépassé. Selon

/2

nos données, il y aurait environ 95 % des agents (es) qui ont remis leur nom sur la liste, donc lorsque le Conseil des ministres aura approuvé le décret, l'employeur devrait nous verser le montant forfaitaire dans les 90 jours suivants.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Je vous souhaite une bonne journée!

Martin Perreault
Président provincial